

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un novembre à vingt heures minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Mariline BOUCLET Madame Marie COSTA, Mme Vanessa CHABOURINE.

Nombre de membre

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
16	25	18

Date de la convocation

15 novembre 2024

Date d'affichage

15 novembre 2024

Absents ayant donné un pouvoir : Madame Magali BLANLUET à Mme Aurore YANG, Mme MERIAU Aline à M. Gérard HUET.

Absents excusés : M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Solène MENNECIER, M. Jean-Philippe LECOINTE, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY.

A été nommé secrétaire : M. Hervé LHOMME

Objet de la délibération

4 Ressources humaines

4-1 Personnel titulaires et

stagiaires de la F.P.T.

4-1-1 Création de poste

2024- 087- Modification du tableau des effectifs

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

28/11/2024

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 19/9/2024,

Considérant la nécessité de créer :

- 2 postes d'adjoint technique à 35h
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet (20h)

Considérant la nécessité de supprimer :

- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (20h)

Vu l'avis de principe du CST du 08/02/2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création et la suppression de postes proposées au 1^{er} décembre 2024,
- **MODIFIE** le tableau des emplois et des effectifs tel qu'indiqué dans le tableau joint en annexe,
- **PRÉCISE** que les crédits sont suffisants au budget.

Le secrétaire de séance
Hervé LHOMME



Pour copie conforme,

Le Maire

Frédéric MURA

